Le Secrétaire
du Comité de Bassin

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA PLANIFICATION DU 05 JUIN 2020

Ordre du Jour

1 - Approbation du procès-verbal de la CPMNP du 7 février 2020

2 - Avancement du SDAGE 2022-2027:

2.1 - Etat d'avancement des orientations/dispositions du SDAGE

2.2 - Etat d'avancement des objectifs environnementaux

2.3 - Elaboration du Programmes de Mesures

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES				
" Sous-collège "		Participants		Mandats
		visio-conférence	présentiel	
Régions / Nord Pas-de-Calais	**DUJARDIN Jean Marc**	**Présent**		
Départements / Nord	**VALOIS Patrick**	Excusé		
Départements / Pas-de-Calais	**DISSAUX Jean-Claude**	Excusé		
Départements / Somme	**HAUSSOULIER Stéphane**	Excusé		
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglo de plus de 100 000	**DETOURNAY Alain**	**Présent**		
Président d'une Commission Locale de l'Eau	**FLAMENGT Georges**	Excusé		
Communes ou groupements de com / Divers	**FLAJOLET André**	Excusé		**Mandat à M.BARBIER**
Communes ou groupements de com / Divers	**LENGLET Bernard - Président**	Excusé		
Communes ou groupements de com / Divers	**LEVEUGLE Emmanuelle**	**Présente**		
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	**MATHON Gilbert**	Excusé		
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	**OGIEZ Gérard**	**Présent**		
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	**RAOULT Paul**	**Présent**		

REPRESENTANTS DES USAGERS				
Agriculture	**BRAYER Charlotte**	Excusée		
Agriculture	**HANNEBIQUE Pierre**	**Présent**		
Pêche maritime	**MONTASSINE Gérard**	Excusé		
Industrie	**LAGASSE Vincent**	Excusé		
Industrie	**POULAIN Olivier**	**Présent**		
Associations agréées de Pêche et de Protection du milieu aquatique	**SKIERSKI Daniel**	**Présent**		
Associations agréées de Pêche et de Protection du milieu aquatique	**CADET Jocelyne**	**Présente**		
Associations agréées de Défense des Consommateurs	**BULA Danièle**	Excusée		
Associations agréées de Protection de la Nature	**BARBIER Luc - Vice-Président**		**Présent**	
Associations agréées de Protection de la Nature (littoral)	**BAZIN Danièle**	**Présente**		
Associations agréées de Protection de la Nature	**TREDEZ Alain**	Excusé		
Associations agréées de Protection de la Nature	**VERBRUGGHE Ginette**	**Présente**		

REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS				
" Sous-collège "		Participants		Mandats
		visio-conférence	présentiel	
Préfet de la Région Picardie *ou son représentant*	**LALANDE Michel**	Excusé, **représenté par M. BOOGHS**		**M. BOOGHS**
Directeur Interrégional de la mer Manche orientale-mer du Nord *ou son représentant*	**COUPU Jean-Marie**	Excusé, Pas de représentant		
Directeur Général de l'OFB *ou son représentant*	**DUBREUIL Pierre**	Excusé, Pas de représentant		
D irectrice de l'ARS de NPDCP *ou son représentant*	**CHAMPION Etienne**	Excusé, Pas de représentant		
DRAAF NPDC par intérim *ou son représentant*	**MAURER Luc**	Excusé **représenté par M. FLORID**		**M. FLORID**
Directeur Général de VNF *ou son représentant*	**GUIMBAUD Thierry**	Excusé **représenté par M.ASSET**		**M. ASSET**
DREAL NPDC, délégué de Bassin *ou son représentant*	**TAPADINHAS Laurent**	Excusé représenté	**Représenté par M.PREVOST**	**M.PREVOST**

REPRESENTANTS HORS COMITE DE BASSIN				
Associations agréées de pêche et de pisciculture	**DUBRULLE Jean-Paul**	Excusé		
Associations agréées de pêche et de pisciculture	**BLANCHARD Michel**	**Présent**		
Associations agréées de pêche et de pisciculture	**LARIVIERE Patrick**	Excusé		
Pêche maritime	**DACHICOURT Bruno**	**Présent**		
Associations agréées d'aquaculture et de conchyliculture	***DAUBERLCOUR Alain (en cours de remplacement)***	—		
Associations agréées de protection de la nature	**COUTEAUX Clémentine**	**Présente**		
Associations agréées de protection de la nature	***LEPAN Réne (en cours de remplacement)***	—		
Associations agréées de protection de la nature	**MARIETTE Michel**	Excusé		
Associations agréées de protection de la nature	**WATTEZ Céline**	Excusée		

Membres consultatifs			
LALANDE Michel Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé	Représenté par **M.BOOGHS (visio-conférence)**	
PERCELAY Julie Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé		
RAYMOND François Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé		
VATIN Thierry Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		**Présent**	

	Participants		
	visio-conférence	présentiel	
BEAUCHAMP Charles SAGE Sensée	Excusé représenté par Mme BLIN		
BOCQUET Alain SAGE Scarpe Aval	Excusé représenté par Mme DI NELLA		
DENIS Christian (En cours de remplacement) SAGE de l'Audomarois	Excusé représenté par Mme CASTILLON		
DETOURNAY Alain SAGE de Marque Deule	Présent		
DISSAUX Jean-claude SAGE de la Lys	Excusé		
FLAMENGT Georges SAGE Escaut	Excusé		
LENGLET Bernard SAGE de Haute Somme – Somme Aval	Excusé représenté par MmeSENE		
PARENTY Daniel SAGE du Boulonnais	Présent Assisté de Mme BARBET		
TETARD Ghislain SAGE Canche	Excusé représenté par Mme CHERIGIE		
RAOULT Paul SAGE de la Sambre	Présent		
SPAS Thierry SAGE Scarpe amont	Présent		
RINGOT Bertrand SAGE du Delta de l'AA	Excusé représenté par M.MERCIER		
CHRISTOPHE Paul SAGE de l'YSER	Excusé représenté par Mme LELIEVRE		
DELVINCOURT Jean-Luc SAGE Authie	Présent et accompagné par M. FRICHOT		
REPRESENTANTS DU PERSONNEL			
Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration			
KARPINSKI Jean-Philippe (VACANT)	—		
Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration			
LEFEBVRE Jean-Pierre	Excusé		
Autres Divers			
HIEN Jean-Pierre(représentant des usagers, associations agrées de défense du consommateur, membre CB)	Présent		
LEVEUGLE Emmanuel (représentant autres usagers/professions agricoles)	Présent		
FAICT Olivier (représentant autres usagers/professions agricoles)	Présent		
LEFRANC David (Grand Port Maritime de Dunkerque)	Présent		
PARMENTIER Stéphane (USAN)	Présent		

REPRESENTANTS DU PERSONNEL			
Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration			
KARPINSKI Jean-Philippe (VACANT)	—		
Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration			
LEFEBVRE Jean-Pierre	Excusé		
Autres Divers			
HIEN Jean-Pierre(représentant des usagers, associations agrées de défense du consommateur, membre CB)	Présent		
LEVEUGLE Emmanuel (représentant autres usagers/professions agricoles)	Présent		
FAICT Olivier (représentant autres usagers/professions agricoles)	Présent		
LEFRANC David (Grand Port Maritime de Dunkerque)	Présent		
PARMENTIER Stéphane (USAN)	Présent		

Internes			
	Participants		
	visio-conférence	présentiel	
MATYKOWSKI Isabelle (DGA)		Présente	
DHAINAUT Delphine		Présente	
DOLLET Arnaud		Présent	
COURTECUISSE Arnaud	Présent		
EUVERTE Cyrille		Présent	
LABRUNE Sébastien		Présent	
PENISSON Bruno		Présent	
KOKINSKI Camille		Présente	
FRABOUL Lucie		Présente	
KUREK Virgine		Présente	
LECLERCQ Lydie		Présente	

RELEVE DE DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA PLANIFICATION DU 05 JUIN 2020

N° DU POINT DE L'ODJ	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTÉ / AF	REPORTE	AMENDE	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente des milieux naturels et de la planification du 7 février 2020	X			**Unanimité**
2		Etat d'avancement du SDAGE 2022-2027	AF			**Avis favorable pour présentation en CB du 26 juin 2020 moyennant prise en compte des différentes propositions et contributions exprimées.**

OUVERTURE DE LA SÉANCE EN VISIO CONFERENCE

M. le Vice- Président BARBIER ouvre la séance à 09h38 et excuse Monsieur LENGLET de ne pas pouvoir prendre la présidence de cette Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification, celui-ci étant retenu pour des raisons médicales. Il salue l'organisation mise en place par l'équipe technique de la société en charge de la visio-conférence pour l'Agence dans cette situation particulière d'après confinement pour permettre de tenir cette instance et faire avancer les discussions. Il demande aux personnes présentes de respecter les gestes barrières. Il souligne les enjeux de la séance et l'importance pour chacun de s'impliquer. Il rappelle à chacun d'être vigilant dans les temps de paroles et la possibilité d'utiliser le « chat » pour communiquer. Il précise que celui-ci sera joint au procès-verbal.
Il souligne toute l'importance des enjeux qui touchent au climat, à l'eau et à la biodiversité, à l'air et aux sols. Il précise que le document du SDAGE n'est pas prescriptif et que de ce fait les mots employés doivent être adaptés.

M. VATIN ajoute qu'il et important de tenir cette séance malgré la crise sanitaire actuelle d'où le caractère inédit des moyens techniques déployés. Il confirme que les échanges par chat seront joints au compte rendu. Il salue l'arrivée de Madame MATYKOWSKI qui a pris les fonctions de Directrice Générale Adjointe au sein de l'Agence de l'Eau. Il indique également qu'il s'agit d'une commission stratégique qui prépare le Comité de Bassin qui approuvera le projet de SDAGE. Il rappelle les objectifs très ambitieux, voulus par la Ministre qui demande de passer de 22 % à 50 % de bon état écologique des masses d'eau de surface et de faire progresser l'ensemble des masses d'eau. Il indique que sur ce cycle de 6 ans il faut doubler le nombre de masses d'eau de surface en bon état écologique. Il précise qu'il s'agit d'un vrai challenge pour chaque acteur car cela correspond à un triplement du rythme actuel (gain d'une masse d'eau par an). Il indique que cela sera l'enjeu de ce SDAGE et du Programme De Mesures (PDM) qui doit être très ambitieux. Il rappelle que le calendrier a été décalé avec un Comité de Bassin mi-octobre pour le Projet de SDAGE. Il souligne que la concertation dans les 15 territoires de SAGE aura lieu à l'automne.

Points décisionnels

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA PLANIFICATION DU 07 FEVRIER 2020

M. BARBIER demande si des remarques sont à formuler quant à la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification du 07 février 2020.

Pas de remarque

Le procès-verbal de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification Du 07 février 2020 est adopté à l'unanimité.

POINTS D'INFORMATION

2 – AVANCEMENT DU SDAGE 2022-2027

2.1 – ETAT D'AVANCEMENT DES ORIENTATIONS/DISPOSITIONS DU SDAGE

M. LABRUNE en référence au point n°2.1 du dossier de séance, fait la présentation de l'état d'avancement des orientations et dispositions du SDAGE.

M. BARBIER s'inquiète quant au taux d'artificialisation des sols. Il rappelle que c'est une catastrophe pour l'agriculture et la biodiversité. Il souligne que ce taux n'a pas baissé malgré les objectifs fixés et qu'il augmente les pressions sur l'eau et les milieux. Il précise que lorsqu'on autorise certains aménagements, se présente le problème des rejets de carbone en plus des impacts directs de l'artificialisation du sol.

M. PARENTY sollicite un régime d'exception concernant les aménagements d'intérêts généraux des sols au titre de la GEMAPI. Il indique que la plupart du temps cela a un impact sur les prairies. Il note qu'en matière agricole, il y a des aménagements possibles. Concernant la cartographie, il s'interroge sur la valeur juridique d'une cartographie à titre informatif, en comparaison au règlement du SAGE. Il précise qu'en ce qui concerne les prairies, il rencontre une incapacité à agir depuis la modification de la règlementation en 2019. Il mentionne avoir envoyé un courrier à destination de l'Agence de l'Eau et des élus du territoire.

M. BARBIER demande à avoir des informations sur la problématique des prairies rencontrée par Monsieur PARENTY.

M. PARENTY précise qu'il souhaite que la Région prenne en compte la particularité du Boulonnais pour la problématique de retournement de prairies avec une contrepartie financière pour les exploitations agricoles afin de permettre de maintenir les prairies.

M. POULAIN indique qu'il souhaite aborder la disposition B2.4 concernant les autorisations de pompage.

M. HANNEBIQUE rappelle que l'agriculture participe à un ensemble de systèmes qui apportent la cohérence globale. Il souligne que l'agriculture est à nouveau dans une période de sécheresse. Il indique que pour maintenir l'élevage sur l'ensemble des prairies du territoire, il faut accompagner les éleveurs sur le maintien des prairies. Il rappelle que l'agriculture participe à toutes les notions environnementales et indique qu'il faut considérer que l'agriculture comprend les pratiques agricoles de la société mais également le maintien du potentiel terre. Il s'insurge ne pas être d'accord sur le principe des 300 % proposés dans les Eviter Réduire Compenser. Il s'oriente plus vers le qualitatif que le quantitatif.

M. BARBIER rappelle l'importance de lutter contre l'artificialisation des sols et souligne l'importance de tout mettre en place pour éviter plutôt que de réduire. Il mentionne également les effets que génère l'artificialisation en particulier sur les aspects potentiels de compensation.

M. HIEN s'interroge quant à l'utilité d'écrire « que la mise en place des services publics d'assainissement (SPANC) est encouragée à l'échelle communale » dans la disposition 1.1.2 du SDAGE sur l'ANC. Il rappelle que depuis fin 2005, les structures porteuses de la compétence assainissement non collectif, ont l'obligation de mettre en place un SPANC. Il souligne également que les SPANC veillent à la conformité des installations. Il indique qu'il s'agit là de faire un exercice de pouvoir de police qui n'appartient pas aux missions d'un SPANC. Il demande de revoir la formulation.

M. LEFRANC du grand port de Dunkerque souhaite intervenir sur le calcul de la mesure compensatoire des zones humides. Il précise que le fait de passer à 300 % va bloquer l'évolution du territoire du Delta de l'Aa poldérisé. Il mentionne que dans ce type de territoire, il est déjà suffisamment compliqué d'y faire des aménagements industriels et portuaires. Il précise qu'il est très difficile de ne pas impacter les zones humides très présentes dans le polder, s'agissant bien souvent de zones agricoles. Il indique qu'il s'agit d'une double peine, le fait de passer à 300 % va geler le développement du territoire. Il rappelle défendre depuis plusieurs années, une règle qui prenne en compte les enjeux territoriaux avec un raisonnement à envisager par SAGE, qui tiendrait compte d'enjeux plus territorialisés. Il indique que la règle de calcul va à l'encontre des politiques publiques et souligne qu'il ne faut pas compenser de la surface pour compenser de la surface mais d'en assurer la fonctionnalité. Il précise qu'il faut introduire dans la règle de calcul de la compensation une fonctionnalité des surfaces afin d'éviter de compenser en surface uniquement des zones humides avec peu de fonctionnalités. En synthèse, il faut travailler sur le qualitatif et non plus sur le quantitatif avec une règle qui prenne en compte la fonctionnalité ainsi que la surface.

M. BARBIER rappelle que l'artificialisation des sols reste un problème majeur.

M. VATIN précise que ce sujet est au centre des préoccupations du gouvernement et souligne que cela reste très compliqué. Il confirme qu'il est évident qu'il faut réduire le taux d'artificialisation que certains territoires inscrivent dans leurs documents de planification. Il indique qu'en ce qui concerne l'aménagement, il faut penser autrement, en consommant moins d'espace. Il rappelle que le président de la république a inscrit le sujet dans les objectifs du conseil de défense écologique.

M. PARENTY rappelle que la ressource en eau dans le boulonnais est contrainte et non suffisante et demande de vérifier les données inscrites dans la cartographie du SDAGE.

M. HANNEBIQUE indique qu'à travers le SDAGE il faut ré insister sur la consommation globale du foncier et sur l'aménagement. Il compare l'aménagement avec d'autres pays et souligne que ces types d'aménagements pourraient être mis en place chez nous pour réduire au maximum l'impact de la consommation du foncier. Il mentionne qu'il faudrait ajouter une annotation commune au SDAGE.

M. BARBIER ajoute que certains terrains sont aménagés en parkings et indique que cette annotation a tout à fait sa place dans le SDAGE.

M. VATIN souligne qu'il est possible d'y mettre une attention forte dans le projet de SDAGE en indiquant qu'il y a une nécessité aujourd'hui de réduire la consommation, que cela doit se traduire

dans les documents d'urbanisme afin de mettre une cohérence entre SDAGE et documents de planification.

M. POULAIN rappelle le manque d'eau actuel dans certaines zones et les difficultés lié à la valorisation des eaux d'exhaure de carrières. Il mentionne que la Belgique utilise cette valorisation d'eau sans aucun souci.

M. LABRUNE indique qu'il semble cohérent d'ajouter la notion forte concernant l'artificialisation des sols. Il souligne l'importance de simplifier certaines propositions afin que celles-ci soient utilisées plus facilement par les services de l'Etat pour faire des remarques aux pétionnaires si nécessaire. Il ajoute qu'en ce qui concerne les eaux d'exhaure la disposition B3.3 *« inciter aux économies d'eau et inciter à l'utilisation de ressources alternatives »*, invite à étudier en lien avec l'autorité administrative la possibilité d'utiliser les ressources complémentaires et innovantes pour l'approvisionnement en eau potable, où sont citées en exemple les eaux d'exhaures des carrières. Il conclut que le sujet est bien indiqué dans le SDAGE dans cette nouvelle disposition.

M. BARBIER s'interroge sur la place de la compensation et précise qu'il ne faut pas rajouter des moyens sur des espaces déjà gérés, il mentionne que l'on s'éloigne de l'intérêt de la loi dans la préservation de la biodiversité et des espaces naturels. Il indique que l'artificialisation des sols va impacter l'espace agricole par de fortes pressions qui mécaniquement vont impacter les espaces naturels. Il rappelle qu'il faut lutter contre l'artificialisation des sols et trouver toutes les solutions qui peuvent y contribuer.

M. LEVEUGLE retranscrit le message de Monsieur Olivier FAICT qui rencontre des problèmes de connexion. Il s'interroge sur la durée des autorisations de prélèvements d'eau et notamment sur la durée des 6 ans qui paraît trop courte. Il indique qu'il faudrait être au niveau départemental pour s'en sortir.

M. FAICT souhaite également relancer certaines ORQUE (Opération de Reconquète de la Qalité de l'Eau) sur lesquelles les dynamiques de concertations n'ont pas était faites pour pouvoir travailler avant de retomber sur du curatif.

M. HANNEBIQUE précise que la notion des 6 ans est trop courte et propose une durée de 10 ans.

M. BARBIER souligne que l'évolution climatique entraine des ajustements réguliers.

M. LEFRANC rappelle que le grand port de Dunkerque remplit une mission pour l'Etat, que celui-ci a pour objectif d'aménager la zone portuaire afin qu'il y ait davantage de trafic et d'activité industrielle. Il souligne la difficulté de concillier le développement du territoire lorsque les sociétés s'implantent et l'artificialisent avec le devoir de compenser à 300 % en dehors des zones agricoles. Il indique qu'au-delà des approches de prévention et de protection, il comprend qu'il faut limiter l'artificialisation mais qu'il faut tenir compte des enjeux territoriaux, comme ceux du delta de l'Aa. Il souligne qu'il faut faire confiance aux territoires pour trouver des solutions adaptées à leurs enjeux.

M. VATIN rappelle qu'un travail a été réalisé l'an dernier au niveau national avec les Préfets de façade sur la Directive Cadre pour la Stratégie du Milieu Marin (DCSMN) et les objectifs environnementaux qui intègre des objectifs de consommation d'espaces et d'artificialisation. Le ministère demande de veiller à la cohérence entre ce qui est inscrit dans la DCSMM et ce qui est demandé en tant qu'objectifs environnementaux dans le SDAGE.

Mme LELIEVRE souhaite intervenir par rapport à l'orientation A05 sur la préservation et la restauration des milieux naturels aquatiques. Elle précise que cette orientation indique que les autorités compétentes en matière de GEMAPI devront réaliser une cartographie du bon

fonctionnement des plans d'eau et s'interroge sur sa portée règlementaire et demande que cela soit précisé dans l'orientation.

M. LABRUNE indique qu'il y a des échanges en cours avec les DDT afin d'affiner la phrase « cette cartographie prescriptive en matière d'urbanisme dès lors qu'elle est prise en compte dans les documents d'urbanisme et figure dans leurs annexes ».

M. LEVEUGLE intervient pour M. FAICT qui propose une période supérieure à 10 ans, durée qu'il justifie par l'amortissement de certains matériels. En référence au point 2B3, il propose d'indiquer de limiter « aux seuls territoires en tension ». Il indique être contre la répartition de l'eau par usage et propose de rencontrer des acteurs afin de trouver des solutions pour les périodes de sécheresse.

M. HANNEBIQUE complète en indiquant que le découpage par les SAGE ne donnera pas une notion complète de territoire et de consommation d'eau.

2.2 – ETAT D'AVANCEMENT DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

M. EUVERTE en référence au point n°2.2 du dossier de séance, fait la présentation de l'état d'avancement des objectifs environnementaux.

Remarques et débats :

M. BARBIER remarque que pour atteindre l'objectif de bon état des masses d'eau en 2039, il faut dès aujourd'hui être sur un mode de stabilisation de nos consommations et de limitations des nouvelles pressions car il y a encore beaucoup de travail.

M. VATIN rappelle qu'il s'agit d'un cadre européen, avec des pays qui ne sont pas tous au même niveau. Il indique que la moyenne européenne est de 44 % de bon état écologique des masses d'eau de surface, que cette moyenne est identique en France. Il précise que certains bassins sont cependant presque à 90 %. Le bassin Artois Picardie est à 22 %. Il précise que la Ministre trouve peu ambitieux de n'atteindre « que » 44 % et demande que l'effort soit de 20 points. Il indique qu'il ne faut pas reculer malgré un certain nombre d'éléments comme le changement climatique qui pourrait déclasser des masses d'eau qui sont aujourd'hui classées en bon état écologique. Il souligne que toutes les masses d'eau doivent avancer même celles qui ne sont pas visées aujourd'hui pour 2027 au bon état écologique d'eau de surface. Il rappelle que l'ambition s'applique sur toutes les masses d'eau.

M. BARBIER souligne qu'il ne faut pas négliger que le bassin Artois Picardie représente 5 millions d'habitants, deux grandes guerres, un passé industriel important, une région agricole importante, ce qui représente une équation difficile à résoudre. Il rappelle que le travail est fait correctement.

M. LEVEUGLE précise que concernant l'isoproturon, ce produit est déjà interdit et qu'il va se retrouver en sous-produits de dégradation dans les eaux. Il indique que les agriculteurs sont très attentifs à la qualité des masses d'eau. La chambre d'agriculture des Hauts de France met en place avec d'autres partenaires, le grand plan d'agriculture écologique qui va reprendre les différents éléments comme le sol, l'eau et l'air, la biodiversité et les aménagements paysagers.

M. VATIN confirme qu'il y a bien une volonté commune d'avancer, que l'Agence de l'Eau-Artois Picardie sera présente pour accompagner les projets.

Mme BARBET s'interroge quant au bon état, indiqué dans le programme de mesures pour le territoire du SAGE du Boulonnais étant donné que depuis l'an dernier, il y a des difficultés en termes d'alimentation en eau par rapport à la sécheresse, qu'il s'agit d'une situation qui va se pérenniser dans le temps. Elle demande s'il n'est pas possible d'y ajouter une annotation prenant en compte les problèmes de sécheresse. Elle souligne qu'il sera difficile dans les années à venir de maintenir cet état quantitatif en bon état.

M. PREVOST précise que l'état quantitatif des masses d'eau a été évalué dans le cadre de l'état des lieux qui a été validé. Il rappelle que l'objectif est la non dégradation. Il indique que sa demande entre en compte dans l'étude de bassin qui est en cours pour déterminer les zones à enjeux pour la ressource quantitative à moyen terme. Il précise qu'il s'agit d'un travail porté par l'Agence de l'Eau et la DREAL. Il ajoute que ce travail va permettre d'identifier ces territoires. Il souligne que les résultats seront communiqués lors de l'approbation du SDAGE. Ce travail a été mis en place sur les territoires par le Préfet de Région. Il mentionne que le territoire Artois Picardie est couvert par des SAGE, qui sont les outils pour décliner la mise en œuvre des objectifs définis par le Comité de Bassin, il rappelle que les SAGE sont invités à se saisir de cette thématique. Il indique que cela comprend une carte qui met en évidence les tensions actuelles. Il rappelle que la définition du bon état quantitatif est sur du long terme au sens de la directive cadre sur l'eau (DCE) et que le conjoncturel n'apparaît pas au sens de la DCE.

2.3 ELABORATION DU PROGRAMME DE MESURES

M. PREVOST en référence au point 2.3 fait la présentation de l'élaboration du Programme de Mesures (PDM).

Remarques et Débats :

M. BARBIER précise que le document visualise bien les enjeux sur les territoires de SAGE concernés. Il souligne que dans les programmations à venir, il va falloir mettre l'accent et créer un outil sur le volet éducation et communication afin de faire passer le message sur tout le territoire Artois Picardie.

Mme VERBRUGGHE souligne également l'importance du volet communication, conseil et sensibilisation du grand public. Elle mentionne que les chiffres valorisant cette partie sont marginaux alors que cette éducation est capitale sur les sujets de l'eau et la fragilité de la ressource.

M. POULAIN demande s'il y a des études prévues concernant les eaux d'exhaure.

M. PREVOST précise que dans le cadre de l'étude sur le bassin Artois Picardie il est prévu le recensement de l'ensemble des actions de réutilisation d'eau avec les différentes possibilités et les études en cours. Il souligne qu'une étude est en cours sur les carrières de l'Avesnois afin de définir les conditions et possibilités de réutiliser les eaux d'exhaure de carrières.

M. VATIN ajoute que cela fait partie des enjeux importants ou prioritaires des assises de l'eau dans la thématique économie. Il rappelle que chaque Agence a lancé des actions, Artois Picardie a un appel à projet sur le sujet. Il indique que l'Agence sera présente pour aider les acteurs souhaitant travailler sur le sujet.

Mme COUTEAUX fait remarquer que l'entretien des zones humides n'est pas mentionné comme cela est fait pour les cours d'eau.

M. PREVOST précise que l'entretien est inclus dans le programme de mesures. Il indique que pour suivre le programme de mesures, la Direction de l'eau et de la biodiversité a mis en place un système de gestion de données « OSMOSE ».

Mme CADET précise que les fédérations de pêche du bassin sont très sensibles à tout ce qui concerne l'éducation à l'environnement et indique que les fédérations vont continuer les actions de sensibilisation.

M. BARBIER remarque que le plan de relance post COVID garde pour objectif la relance de l'économie et que les notions d'éducation sont moins évidentes.

Mme BAZIN souligne que la vitesse et les conséquences du changement climatique risquent de perturber toutes les bonnes stratégies qui sont mises en place. Elle remarque que les consciences s'éveillent, la nouvelle génération voit les choses de façon positive et active. Elle précise que la part financière allouée à l'éducation de l'eau n'est pas cependant suffisante.

M. VATIN remarque que la présentation du PDM ainsi que sa déclinaison par territoire est intéressante. Il indique qu'il faut travailler par territoire de SAGE, comme en inter- SAGE que le travail par masse d'eau est important.

M. BARBIER demande un vote informel, afin de savoir si les échanges de cette réunion peuvent servir à faire progresser les travaux à l'élaboration du SDAGE.

Il indique que la commission apporte son avis favorable à la présentation de l'état d'avancement du SDAGE en Comité de Bassin du 26 juin moyennant la prise en compte des différentes propositions et contributions exprimées.

L'ensemble des participants accepte la prise en compte des échanges de cette commission.

M. BARBIER remercie les membres de la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification. La séance est levée à 11h50.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA PLANIFICATION	**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE**
Bernard LENGLET	**Thierry VATIN**

ANNEXES

HIEN,,151

Bruno Dachicourt,,149

emmanuelleleveugle,,146

Clémentine Coûteaux,,144

PP Florid,,145

Olivier Poulain (Olivier Poulain# Groupe CB# Boulogne sur mer (Lille)),,139

Olivier Faict,,40

daniel,,145

Stephane Parmentier,stephaneparmentier@nordnet.fr,143

Laurence CASTILLON (Galaxy Tab S2),,13

Fred Barbet SYMSAGEB,,135

tom,,131

Galaxy A40,,5

faict,,83

camille.vvandevyvere,,2

luc,,10

Luc roussel,,193

Julie Di Nella (SAGE Scarpe aval),,148

Laurence Castillon,,87

Nom (nom original),Adresse e-mail de l'utilisateur,Heure d'arrivée,Heure de départ,Durée (minutes)

Jean-Marc DUJARDIN,,05/06/2020 08:42:24 AM,05/06/2020 08:43:12 AM,1

Guillaume Garet,guillaume.garet@gmail.com,05/06/2020 08:53:46 AM,05/06/2020 11:50:45 AM,177

Florent Mercier (Sage Delta Aa),,05/06/2020 09:20:07 AM,05/06/2020 11:49:57 AM,150

spas,,05/06/2020 08:56:58 AM,05/06/2020 11:49:51 AM,173

antoine Frichot,,05/06/2020 09:18:02 AM,05/06/2020 11:49:48 AM,152

Paul Raoult,,05/06/2020 09:27:56 AM,05/06/2020 09:37:30 AM,10

Paul Raoult,,05/06/2020 09:37:30 AM,05/06/2020 09:39:07 AM,2

Paul Raoult,,05/06/2020 09:39:07 AM,05/06/2020 09:39:56 AM,1

Paul Raoult,,05/06/2020 09:39:57 AM,05/06/2020 11:49:51 AM,130

danièle Bazin,,05/06/2020 09:01:01 AM,05/06/2020 09:43:39 AM,43

SGAR Hauts-de-France (Préfécture 59),,05/06/2020 09:28:25 AM,05/06/2020 11:49:42 AM,142

danièle Bazin,,05/06/2020 09:43:39 AM,05/06/2020 11:50:45 AM,128

BLIN Céline,,05/06/2020 09:13:20 AM,05/06/2020 11:49:56 AM,157

alain.detournay,,05/06/2020 09:20:54 AM,05/06/2020 10:56:27 AM,96

lefranc David Dunkerque Port (lefranc),,05/06/2020 09:36:44 AM,05/06/2020 11:49:53 AM,134

Emmanuel Leveugle - Pierre Hannebique,,05/06/2020 08:15:12 AM,05/06/2020 11:50:45 AM,216

Robin VALLETTE,production@aktua-prod.fr,05/06/2020 08:36:58 AM,05/06/2020 08:37:54 AM,1

Jean-Marc DUJARDIN,,05/06/2020 08:39:34 AM,05/06/2020 08:40:16 AM,1

lefranc,,05/06/2020 09:13:48 AM,05/06/2020 09:14:08 AM,1

Michel BLANCHARD et Jean Paul DUBRULLE,,05/06/2020 09:14:59 AM,05/06/2020 11:08:27 AM,114

iPad de 077549,,05/06/2020 09:20:35 AM,05/06/2020 11:49:42 AM,150

Valérie CHERIGIE,valerie.cherigie@symcea.fr,05/06/2020 09:27:29 AM,05/06/2020 11:49:54 AM,143

Laurence CASTILLON,,05/06/2020 09:47:16 AM,05/06/2020 10:16:30 AM,30

Michel BLANCHARD et Jean Paul DUBRULLE,,05/06/2020 11:08:28 AM,05/06/2020 11:51:40 AM,44

Cadet,,05/06/2020 09:18:49 AM,05/06/2020 11:49:53 AM,152

Ginette verbrugghe,,05/06/2020 09:32:08 AM,05/06/2020 11:45:33 AM,134

Faict,,05/06/2020 09:41:39 AM,05/06/2020 09:42:43 AM,2

CPMNP 5 JUIN 2020

CONTENU DU « CHAT »

• **De Fred Barbet SYMSAGEB** : Le SYMSAGEB et la CLE du Boulonnais feront une contribution écrite

• **De alain.detournay** : En matière d'artificialisation des sols il me semble que la réindustrialisation avec des lieux de production sur plusieurs niveaux me semble plus approprié que la création de grands groupes logistiques qui s'étalent forcement sur notre territoire. Malheureusement le SDAGE n'y peut pas grand-chose

• **De Jean-Marc DUJARDIN** : on parle depuis tout a l'heure de compensation à la parcelle, mais comment le SDAGE peut mieux encadrer les compensations liées aux catastrophes écologiques comme celle qui a touchée l'Escaut dernièrement?

• **De spas** : Pour info, dans le document point 2.2 p. 4/10: au § "15 masses d'eau, Scarpe Rivière est nomenclaturée FRAR48 alors qu'il me semble que c'est FRAR43; Scarpe canalisée amont est notée en FRAR50, alors qu'il me semble que c'est FRAR48.

• **De Emmanuel Leveugle - Pierre Hannebique** : Pour M Dujardin, sur la catastrophe Escaut, c'est une catastrophe industrielle qui peux être aussi dans le futur une catastrophe de rejets d'autres usagers.

• **De Emmanuel Leveugle - Pierre Hannebique** : la compensation aux SDAGE pour ce type d'événement me semble difficile

• **De Jean-Marc DUJARDIN** : C'est justement pour cela qu'il conviendrait que le SDAGE encadre les compensations... aujourd'hui une multitude de collectivités et d'associations déposent plaintes et demandent des compensations au risque de porter atteinte à la fragilité du groupe TEREOS.